RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00116
Numéro SIREN : 309 966 166
Nom ou dénomination : FFSA

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 12015

FFSA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 2.380.560 euros
Siège social : 30 Rue Maryse Bastié
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
309.966.166 R.C.S. Montpellier

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 12 MAI 2023

NOMINATION DE MONSIEUR FREDERIC FRAISSINET COMME MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GENERAL

[...]

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Monsieur Frédéric FRAISSINET, né le 2 janvier 1983 à Nîmes (30), de nationalité française, domicilié 43Q Chemin de la Guiraudette - 34300 AGDE, en qualité de membre du Directoire de la Société, avec effet en date de ce jour pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Après délibération et conformément à l'article L. 225-66 du Code de commerce et à l'article 14.3 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Frédéric FRAISSINET en qualité de Directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Frédéric FRAISSINET exercera ses mandats conformément à la loi et aux statuts de la Société, étant précisé à cet égard que des Décisions Importantes (ainsi que définies dans les statuts et listées en leur annexe 1) sont soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

[...]

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil de Surveillance donne, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme.
Le président du Directoire

